

## **CONSEIL DE VILLE**

**Séance du 23 janvier 2014, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 1 du mercredi 9 janvier 2014 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Traitement du postulat intitulé « A propos des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Porrentruy » (PDC-JDC).
5. Approuver une dépense de CHF 438'000.- TTC, à prélever sur le fonds de réserve « Service des eaux », pour le remplacement des ozoneurs de la station du Betteraz.
6. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2014.
7. Divers.

---

M. Jean-Luc Plumey, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.  
Mme Maria Werdenberg - remplacée par M. Olivier Frund.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Fabrice Briot.  
M. Thierry Simon - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.

Est excusée pour le PS :

Mme Lisa Raval - remplacée par Mme Margaux Häni.

Est excusé pour le PCSI :

M. Angelo Casarano - remplacé par Mme Sophie Barthod Gressot.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod Gressot, Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Margaux Häni, Aline Nicoulin, Anne-Marie Volpato, Corinne Zwahlen. MM. Denis Bessire, Alain Bohlinger, Fabrice Briot, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Victor Giordano, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le maire Pierre-Arnauld Fueg, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, André Kubler, chancelier, François Biedermann, caissier municipal.

Est excusée pour le Conseil municipal : Mme Anne Roy.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Margaux Häni et M. Fabrice Briot.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président signale que M. Vincent Siegenthaler a donné sa démission du Conseil de ville. M. Robert Frund devient donc titulaire et M. Jean-Claude Barras suppléant. Il mentionne également les présidents de groupes pour l'année 2014, soit :

Pour le PDC : M. Nicolas Theurillat.  
Pour le PLR : M. Hugues Leuenberger.  
Pour le PS : Mme Rosalie Beuret.  
Pour le PCSI : M. Yann Voillat.

## **2. Informations du Conseil municipal.**

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg mentionne que le communiqué de presse déposé sur les tables des Conseillers de ville annonce l'implantation de Jurassica à Porrentruy, proche de la vieille ville, sur le site du Musée des sciences naturelles. Il relève que le Conseil municipal a salué de manière unanime cette nouvelle orientation. Il ajoute que Swisscom va commencer les travaux d'installation du très haut débit à Porrentruy, 100 méga/bits, d'ici à mars, ce qui devrait réjouir toute la population et les entreprises. Il indique encore que le Conseil municipal va recevoir M. Charles Juillard, Président du Gouvernement, le 31 janvier prochain. Il signale qu'une entrevue avec les taxis et les CFF se déroulera le 3 février pour régler la problématique qui a surgi concernant les taxis devant la gare. Il informe encore qu'un groupe de travail planche sur le problème de la propreté en vieille ville le week-end, notamment le dimanche afin que les rues de la vieille ville soient propres et que des touristes puissent être reçus comme il se doit.

M. Philippe Eggertswyler indique que l'atelier Propul's de Caritas fermera ses portes au 31 mars 2014. Dès lors, la Municipalité travaille actuellement pour trouver une solution afin qu'un prestataire puisse offrir les mêmes prestations que cet atelier, soit la collecte du sagex et du matériel informatique et bureautique.

M. Eric Pineau indique que les impôts des frontaliers sont arrivés de France, via Berne, dans les caisses communales le 10 janvier. Le montant y relatif se monte à 1,780 million de francs.

M. Gabriel Voirol indique que les CFF ont accepté d'entrer en matière pour reboucher les trous du parking de la place de la gare. Concernant l'arborisation du secteur de la Perche, il ajoute que le Conseil municipal a décidé de confier un mandat externe pour la réalisation et la finalisation du tapis final des zones de l'Oiselier et de la Perche. Pour régler le problème de plantation, le bureau technique devra refaire des propositions en regard du plan spécial qui avait été adopté. Comme cela avait été promis, une séance sera agendée avec les propriétaires, sans doute au mois d'avril s'il n'y a pas d'autre changement de priorité d'ici-là.

Il mentionne encore que l'étang Corbat subit actuellement une cure de jouvence assez marquée. Dans ce contexte, il relève que 4 arbres seront abattus et 2 seront élagués afin de laisser un biotope particulier, en concertation avec les milieux de la nature et l'Office de l'environnement.

### 3. Questions orales.

M. Victor Giordano relève que, durant la récente campagne électorale, le maire a accusé le PCSI et les membres de ce parti d'avoir commis des tricheries lors des scrutins électoraux. Or, le maire ne peut pas justifier ses propos en affirmant qu'il se fonde sur le jugement de la Cour constitutionnelle. En effet, il a présenté à plusieurs reprises comme étant des faits établis ce que la Cour considère comme des soupçons qui ne sont donc pas des preuves formelles. Il demande donc si le maire accepte de retirer les propos accusatoires et s'il accepte de présenter ses excuses au PCSI et à toute personne qui se serait sentie blessée par de telles accusations.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg constate que c'est plus une attaque qu'une question. Il pense, effectivement, que la justice fait son choix et son acte. Il relève qu'il ne s'est jamais prononcé là-dessus car il y a la séparation des pouvoirs. Il rappelle qu'il y a eu un jugement avec un certain nombre de faits et pense que l'on peut se baser sur ce jugement là pour tirer un certain nombre de conclusions personnelles. Pour sa part, il n'a jamais accusé le PCSI. M. Giordano fait référence à un certain nombre de choses dont l'une fait partie du journal du PDC, mais ce sont des avant-propos qui ne lui appartiennent pas; il ne voit donc pas pourquoi il devrait s'excuser de choses qui ne sont pas les siennes.

*M. Victor Giordano n'est pas satisfait car la réponse insatisfaisante du maire prouve qu'il n'a pas les capacités que requiert l'exercice de sa fonction.*

M. Nicolas Theurillat relève que 8 communes, dont Delémont et Moutier, se sont associées pour acheter leur énergie en commun, ce qui a permis d'économiser des sommes considérables, soit, pour 2014, environ 1 million de francs pour Delémont et un peu plus de 300'000 francs pour Moutier. Ses questions sont les suivantes : Est-ce que le Conseil municipal a connaissance de cette façon de commander l'énergie ? Peut-il éclairer le Conseil de ville sur le mode de procéder actuel en matière d'achat d'énergie ? A-t-il déjà analysé si la solution décrite précédemment est applicable à Porrentruy, voire, pourquoi pas, à l'ensemble du district, par le biais du SIDP ?

M. Gabriel Voirol signale que le Conseil municipal a connaissance du système mis en place par ces huit communes et que cette question a été abordée avec Delémont étant donné que Porrentruy et Delémont partagent en commun un mandataire à l'énergie. Il ajoute que pour réaliser ce type d'opération, il faut être propriétaire des infrastructures mais que le montant du rachat aux FMB Energies SA n'est pas connu. Toutefois, cet aspect-là va être étudié et si cette solution devait être intéressante moyennant le rachat des infrastructures, il faudrait se positionner sur le mode de gestion, soit sous forme de mandat, soit sous forme de gestion à l'interne. Une fois que cette analyse sera faite, la Municipalité pourrait entrer dans le groupe d'achat de ces huit communes, mais pas avant la fin de l'année car la Commune a beaucoup de projets, même si celui-là est essentiel. Il mentionne également que la Municipalité s'est opposée au calcul de la rétrocession sur l'électricité, décidée actuellement unilatéralement par les FMB Energies SA. A cet effet, les communes ajoulotes ont été interpellées afin qu'elles réagissent, mais pratiquement toutes les communes sont gagnantes, sauf 4, dont la Commune de Porrentruy qui devrait perdre dans cette opération pas loin de 40'000 francs. Il termine en signalant que la réflexion sera poussée et que des solutions seront examinées afin de choisir la meilleure stratégie énergétique pour Porrentruy.

*M. Nicolas Theurillat se déclare satisfait.*

M. Dominique Hubleur rappelle que le chemin donnant accès depuis la route d'Alle aux étangs de l'A16 est interdit à toute circulation. Toutefois, selon lui, il est incompréhensible que l'accès au petit parking situé en contrebas de la route cantonale le soit également. De nombreuses personnes vont se promener depuis là et parquent à cet endroit avant d'aller se balader le long des étangs. Sa question est la suivante : « Ne serait-il pas

possible de déplacer ce panneau afin que les gens puissent parquer sur ce petit parc » ?

M. Julien Loichat répond que cette situation va être analysée pour voir s'il y a une possibilité de modifier cela. Cependant, il imagine qu'il faut quand même mettre un panneau à l'entrée pour annoncer qu'on ne peut pas aller plus loin. Avec le commissaire, il prendra les contacts nécessaires pour pouvoir donner une réponse beaucoup plus complète lors d'un prochain Conseil de ville et voir si la Commune peut avancer dans cette direction pour le bien des promeneurs et de la mobilité douce.

M. Dominique Hubleur se déclare totalement satisfait.

Concernant la rue des Chenevières, M. Pierre Parietti relève que, depuis de trop nombreux mois, deux cônes de chantier sont vissés dans la bordure pavée ; cette situation provisoire étant dangereuse et illégale ! Il constate que des situations conflictuelles avec des automobilistes qui forcent le passage ont régulièrement lieu, en particulier aux heures de pointe. Pour lui, il est temps de remettre ce tronçon routier en conformité des dispositions arrêtées lors de la réfection de cette route dans les années 90. Il demande donc si l'autorité communale est prête à procéder rapidement à cette intervention et à la suppression définitive de ces obstacles incongrus ?

M. Julien Loichat signale que cette rue ou plutôt la rue Thurmann pose un certain nombre de problèmes depuis longtemps puisque le trottoir a été abaissé et est régulièrement empiété. Il ajoute que c'est un problème général de circulation, indépendamment de la pose de ces deux cônes, puisque en descendant cette rue il y a un manque important de visibilité. Comme indiqué dans le budget, il mentionne que le Conseil municipal a adopté un crédit et mandaté un bureau d'ingénieurs dans le but de trouver une solution concrète dans ce secteur, pour la satisfaction et la sécurité des automobilistes et des piétons. Toutefois, l'exécutif communal souhaite travailler par phase pour trouver des solutions pragmatiques et peu coûteuses. Cependant, si ces solutions ne permettent pas une amélioration de la situation, des investissements beaucoup plus conséquents seront nécessaires pour lesquels le Conseil de ville sera probablement compétents.

M. Pierre Parietti est partiellement satisfait car l'attente risque d'être longue avant de voir ces objets disparaître.

Par rapport au nouvel emplacement de Jurassica, soit le Musée des sciences naturelles, M. Alain Bohlinger, demande s'il ne serait pas judicieux d'imaginer le déplacement du site des sapeurs-pompiers, afin de dégager suffisamment d'espace et améliorer l'efficacité des intervenants d'urgence. A son sens, le site du Voyeboeuf serait l'endroit idéal pour repositionner la caserne ; pour le centre de renfort, les déplacements urgents seraient plus rapides puisque ce site est situé aux abords de l'A16. En effet, depuis la jonction A16, il couvre la Haute-Ajoie ainsi que la Basse-Allaine, et les déplacements en direction de Bonfol ou Cornol de manière plus directe. Ses questions sont donc les suivantes : Est-ce que cette possibilité d'implantation faisait partie des options du Conseil municipal ? Si non, est-ce que le Conseil municipal est disposé à étudier cette possibilité d'implantation ?

M. Julien Loichat rappelle que, selon un courrier du 3 novembre 2010 signé par M. Bohlinger lorsqu'il était commandant du Corps des sapeurs-pompiers, le site actuel de la caserne est un site idéal pour les 8 à 10 prochaines années. Il constate toutefois que les choses évoluent, qu'il n'est pas impossible qu'à un moment donné le déplacement de la caserne puisse se faire en vue d'améliorer encore plus la possibilité de partir au plus vite dans tout le district. Il rappelle aussi que le Conseil de ville a adopté, le 24 mars 2011, un crédit important de 577'000 francs en vue de la rénovation de la caserne des sapeurs-pompiers, permettant ainsi la construction de salles et de places supplémentaires pour le SIS. Pour le Conseil municipal, le site actuel est toujours un site idéal. Toutefois, avec le commandant actuel, M. Loichat a déjà évoqué l'idée du déplacement éventuel, à moyen terme ou long terme, de cette caserne pour faciliter les choses. Il termine en indiquant que le Conseil municipal anticipe certaines choses et qu'il est dans la ligne proposée par M. Bohlinger.

M. Alain Bohlinger se déclare satisfait.

#### **4. Traitement du postulat intitulé « A propos des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Porrentruy » (PDC-JDC).**

M. Nicolas Theurillat indique que le postulat soulève un problème qui concerne directement les personnes à mobilité réduite, relevant que la création de places de stationnement est indispensable dans la société actuelle. Toutefois, il constate que pour atteindre le but souhaité, il ne suffit pas de simplement de créer ces places de stationnement, encore faut-il les créer aux bons endroits, qu'elles soient accessibles à toute personne à mobilité réduite et surtout qu'elles soient respectées.

Il relève deux cas concrets, soit la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite de l'Oiselier et celle de la rue des Malvoisins qui démontrent que Porrentruy peut et doit améliorer sa stratégie en matière de place de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Comme le demande le postulat, il faut empoigner ce dossier et étudier les améliorations possibles, des lieux stratégiques devant être définis dans divers endroits de la ville et pas uniquement de la vieille ville. Il suggère que les autorités, chargées d'étudier ce dossier,

approchent les utilisateurs de ces places afin de connaître leurs attentes, leurs problèmes ou encore écoutent leurs suggestions. Selon son groupe, le problème ne peut pas attendre jusqu'à la réalisation du projet « Coeur de ville », même si celui-ci apportera des propositions concrètes. En conclusion, il ajoute qu'une étude des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite doit être menée afin d'améliorer la situation actuelle. De nouvelles places devront certainement être créées afin de rendre la ville accessible à tous. Il remercie le Conseil de ville du soutien qu'il apportera à ce postulat.

M. Julien Loichat répond que le Conseil municipal a une vraie volonté d'entrer en matière pour que Porrentruy devienne une ville pour toutes et tous. Il relève qu'un certain nombre de places existent en ville de Porrentruy qui sont malheureusement souvent occupées par des personnes qui ne devraient pas y être ; toutefois, la police veille au grain la plupart du temps et contrôle la situation.

Il rappelle que les deux places réservées à la rue des Malvoisins donnent finalement la pleine accessibilité aux personnes à mobilité réduite de se parquer à cet endroit, pour autant que d'autres utilisateurs qui ne devraient pas être sur ces places n'y soient pas. Pour lui, il est nécessaire d'étudier avec les personnes utilisatrices de ces places les endroits le plus précis possibles afin de déterminer la capacité nécessaire. Il signale aussi que le Conseil municipal souhaite intégrer cette étude dans l'étude qui avait été demandée par le Conseil de ville sur les facilitations d'accès aux trottoirs, afin d'enlever les barrières architecturales et permettre ainsi aux personnes à mobilité réduite de pouvoir y accéder sans problème. Le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'accepter ce postulat.

Mme Rosalie Beuret indique que le groupe socialiste-Les Verts soutiendra ce postulat à l'unanimité car il trouve pertinent de ne pas limiter cette étude à la question des places de parc en ville de Porrentruy mais bien de considérer la problématique de la mobilité, des déplacements ou de l'accessibilité dans son ensemble pour les personnes à mobilité réduite. Selon elle, il faut faciliter l'accès aux trottoirs et à certains bâtiments publics. Le mobilier urbain doit être suffisamment fréquent, avec des accoudoirs, afin que les personnes qui se déplacent en ville sur plusieurs centaines de mètres puissent se reposer.

M. Denis Bessire relève que l'accès des personnes à mobilité réduite aux infrastructures de la ville doit être une des priorités. Son groupe est d'avis que les nouvelles constructions tiennent compte maintenant de cette problématique mais des points noirs restent à corriger. Le PCSI soutiendra ce postulat sans réserve.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « A propos des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Porrentruy » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **5. Approuver une dépense de CHF 438'000.- TTC, à prélever sur le fonds de réserve « Service des eaux », pour le remplacement des ozoneurs de la station du Betteraz**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol relève que, suite à une nouvelle panne, l'assainissement de cette installation est devenu urgent puisque la station du Betteraz est la station principale de la production d'eau potable de Porrentruy. C'est la raison pour laquelle la commission des finances n'a pu se prononcer que cette semaine avec un préavis favorable à l'unanimité des membres présents. Ce remplacement par deux ozoneurs, plus économes financièrement et écologiquement et dimensionnés aux besoins réels, doit permettre de faire face aux défis des années à venir. Il indique que l'ozone qui est libéré dans l'air doit être détruit selon les normes environnementales et rappelle que la quantité d'énergie nécessaire pour détruire cet ozone est assez étonnante mais, avec le nouveau système, il y a une économie d'environ 7 %.

Cela a aussi permis à la Municipalité de conclure un contrat de grand consommateur et prendre du courant certifié Naturade puisque Porrentruy possède deux installations qui correspondent à ces notions de grands consommateurs, soit la patinoire et le Betteraz. Cet investissement est important, essentiel pour la production d'eau ; il est garanti au niveau de son financement par le fonds de réserve sur l'eau qui s'élevait au 31 décembre à un montant de 2,7 millions de francs. Il mentionne que d'autres investissements vont arriver en cours d'année, en particulier le remplacement d'un réservoir et le crédit-cadre sur l'eau qui arrive à son terme à la fin de cette année ; le fonds de réserve sur l'eau permettra toutefois de faire ces investissements. En conclusion, il recommande au Conseil de ville d'approuver cet investissement de 438'000 francs.

En préambule, au nom du groupe PDC, M. Olivier Frund rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil municipal a adopté une politique objective volontariste et maîtrisée pour réaliser les travaux indispensables d'entretien et de renouvellement des infrastructures et équipements, ceci dans le but d'assurer la sécurité en faveur des habitants de Porrentruy ; le dossier présenté ce soir s'inscrit en parfaite concordance de la politique économique et écologique qui prévaut depuis l'obtention du label Cité de l'énergie.

Il relève que les deux producteurs d'ozone actuels de la station du Betteraz sont à bout de souffle il y a lieu de

procéder à leur remplacement, étant donné que près de 70% de l'eau distribuée en ville de Porrentruy provient de la source du Betteraz. Le groupe PDC a pris acte que les ozoneurs prévus sont moins gourmands en énergie électrique et que leur dimensionnement a été réétudié en prenant en compte les besoins tant actuels que ceux du futur. Pour lui, il est urgent de garantir une qualité d'eau irréprochable pour la source principale de la cité, puisqu'à l'avenir, Porrentruy pourrait, grâce à sa grande capacité de ressource en eau, approvisionner plusieurs communes environnantes. Sur l'aspect lié aux travaux de remplacement proprement dit, il constate que le scénario envisagé par le bureau d'ingénieurs garantit, à tout moment, un approvisionnement satisfaisant de l'eau en quantité suffisante et une qualité impeccable durant les interventions prévues. En conclusion, le groupe PDC-JDC, soutiendra de façon unanime ce crédit. Il indique également que M. Marcel Meyer s'abstiendra lors du vote.

#### Vote

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

#### Vote

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent une dépense de CHF 438'000.- TTC, à prélever sur le fonds de réserve « Service des eaux », pour le remplacement des ozoneurs de la station du Betteraz, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **6. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2014.**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau revient sur le rapport introductif en rappelant que l'excédent de charges du budget s'élève à 651'000 francs. Il ajoute que les charges augmentent de 1,8 % par rapport à 2013 et les recettes augmentent de 1,6 %. Les éléments principaux des charges sont les charges liées, l'effet de la recapitalisation de la Caisse de Pensions et l'intégration de la nouvelle loi d'impôt sur les couples mariés. Il mentionne que les charges liées augmentent de 2,7 % par rapport à 2013 pour s'élever à 10,8 millions de francs pour Porrentruy ; cette augmentation, entre 2013 et 2014, est principalement due à la part communale à l'AVS et à l'action sociale ainsi qu'à la nouvelle directive fédérale de la comptabilisation du nombre d'habitants qui prend en compte les requérants d'asile en permis F et N.

Concernant la recapitalisation de la Caisse de Pensions, le Conseil municipal a décidé de faire un emprunt sur une durée de 15 ans. Toutefois, il n'est pas impossible, suivant le résultat des comptes 2013, que le remboursement pourrait se faire en une seule fois. Il signale aussi que la nouvelle loi d'impôts pour les couples mariés engendre une perte de 480'000 francs, sans oublier la lente progression linéaire de 1 % votée par le peuple dans le cadre de la politique de « Jura, Pays ouvert » qui pèjore également les rentrées fiscales. Il relève que les impositions augmentent de près de 400'000 francs par rapport à 2013. Par rapport au plan de mesures accepté dans le cadre du budget 2012, les rubriques 31 « Biens et marchandises » se situent en-dessous de 5,7 millions de francs. Il indique également que les charges de personnel sont maîtrisées. Il mentionne aussi que la planification financière 2009-2012 a été revue en fonction de la situation économique ambiante, les taux d'intérêts ayant été réévalués à 4 % et le plafond de la durée de remboursement de la dette ayant été abaissé de 30 à 25 ans. La dette qui s'élève aujourd'hui à 50 millions de francs peut être remboursée en 25 ans, avec un taux prévisionnel de 4 % et un taux d'inflation de 1 %. Il indique que le plan comptable a été revu pour optimiser les affectations. En conclusion, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le budget, les taxes et la quotité d'impôt.

M. Victor Giordano relève que 16 ans après la gestion calamiteuse des directeurs incompetents de la BCJ et des responsables des finances cantonales, où il a fallu amortir un découvert de 60 millions, c'est une pilule de 40 millions que l'Etat doit absorber, à cause d'autres incompetents, ceux de la Caisse de pensions ; ce qui coûtera un million de francs à la Municipalité de Porrentruy. C'est pourquoi, le groupe PCSI dépose ce jour un postulat demandant d'étudier la possibilité pour Porrentruy de quitter la Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura et de confier l'assurance de prévoyance du personnel communal à une institution autre que celle du Canton du Jura.

Il relève que, vu cet arrière-fond en complet déséquilibre, c'est un miracle que le budget 2014 de la Commune présente un excédent de charges inférieur à 700'000 francs, constatant une augmentation possible des recettes fiscales qui permettrait de réduire encore ce déficit. Il signale aussi qu'il n'est pas normal que les comptes ne dégagent pas un bénéfice substantiel, en période de haute conjoncture. Son groupe pense que cette situation vivement regrettable résulte dans une très grande proportion de la politique financière cantonale, relevant les dépenses largement excessives de fonctionnement consenties par les autorités cantonales et une répartition déséquilibrée de certaines de ces dépenses entre l'Etat et les communes, comme la politique hospitalière engendrant des investissements d'équipements qui sont souvent démantelés avant d'avoir été à peine utilisés. Son

groupe relève quelques remarques qui contribuent à expliquer une partie du déficit présumé mais qui ne conduisent à aucune proposition de modification. Il conclut en indiquant que le budget 2014 est acceptable, sous la seule réserve des recettes que son groupe prévoit de proposer dans la discussion de détail. Le groupe PCSI accepte donc l'entrée en matière et, sans changement important, le budget présenté, pour autant que ses propositions de recettes nouvelles soient entérinées.

M. Didier Nicoulin constate que, sans éléments exogènes qui balayent tous les efforts d'économie entrepris par la commune comme les nouvelles dispositions de la loi d'impôt pour les couples mariés et la hausse des charges liées, le budget serait sans aucun doute dans le noir. Il ajoute que malgré le bon environnement économique actuel, il n'est pas possible de sortir des chiffres rouges et de dégager un budget équilibré. Il relève que la commune maîtrise de moins en moins son destin financier et surtout que le phénomène ne fait que s'accroître et il déplore une hausse constante des charges liées, dont l'augmentation incessante et non maîtrisable des charges de l'action sociale qui n'est plus soutenable. Se fondant sur le principe qui veut que c'est celui qui tient les cordons de la bourse qui décide des dépenses et non le contraire, son groupe a déposé un postulat demandant une étude pour transférer ces charges à l'Etat. Le groupe PLR, dans le but de chercher de nouveaux revenus pour équilibrer le budget, dépose un deuxième postulat demandant que l'imposition de la rémunération des travailleurs frontaliers soit plus équitable.

Pour son groupe, il est évident que la charge de 960'000 francs concernant la recapitalisation de la Caisse de pensions ne peut pas être étalée dans le temps comme le prévoit le budget 2014, toutefois le Conseil municipal aura toujours la possibilité d'intégrer cette somme dans les comptes 2013. Il tient également à relever que l'intégration des tableaux des investissements pluriannuels permet d'avoir une vision plus complète des investissements effectués et à effectuer dans un proche avenir. Le groupe PLR acceptera donc le budget tel que présenté, tout en se réservant le droit d'intervenir dans le fond du sujet.

M. Gilles Coullery relève que la bonne marche du secteur horloger et la période conjoncturelle favorable, dont Porrentruy est fortement tributaire, influencent de manière significative les rentrées fiscales. A cette bonne conjoncture, il faut y associer les taux d'intérêts exceptionnellement bas qui influencent les comptes de Porrentruy. Il constate que même si ces facteurs améliorent substantiellement les comptes bruntrutains, ces derniers ne sont toujours pas positifs. Si la Municipalité n'arrive pas à avoir des finances saines pour rattraper les déficits ou investir en période de bonne conjoncture, le tableau qui attend Porrentruy en période conjoncturelle difficile sera le suivant : baisse des rentrées fiscales des entreprises ; augmentation des taux d'intérêts pour les emprunts ; augmentation des déductions fiscales de la part des propriétaires.

Il signale qu'après plusieurs années de mesures d'économie, de projets reportés et d'espoir d'expansion économique, force est de constater que la Municipalité peine toujours à trouver un équilibre financier pérenne à long terme. Pour lui, ce n'est pas une augmentation de la population qui solutionnera le problème car plus d'habitants engendrent plus de crèches, plus d'écoles, plus de services et plus de charges liées.

Le groupe socialiste-Les Verts est préoccupé par le montant des rentrées fiscales, est-il suffisant pour pouvoir investir et réduire la dette avant la fin de la période conjoncturelle ? Le groupe socialiste-Les Verts invite le Conseil municipal à avoir une réflexion qui va au-delà des simples mesures d'économie. Dans un hypothétique maintien de la conjoncture actuelle sur le long terme, le groupe socialiste-Les Verts acceptera l'entrée en matière et soutiendra le budget 2014, les taxes et la quotité d'impôt.

En préambule, M. Jean Farine rappelle qu'en novembre 2011, M. Eric Pineau tirait la sonnette d'alarme lors de la présentation du budget 2012, déficitaire de près de 2,2 millions de francs, et informait le législatif de la mise en place d'un plan de mesures décidé par le Conseil municipal devant permettre de tendre vers un équilibre des charges de fonctionnement à l'horizon de 2016.

M. Farine ajoute que le budget 2014, présenté lors de la commission des finances début octobre, présentait un déficit proche de 1,8 million de francs. Il constate aujourd'hui que le budget a un tout autre visage et relève les éléments suivants : la calculation revue du poste « charges sociales de la Caisse de Pensions » faisant gagner 150'000 francs; l'annulation d'un montant de 240'000 francs à la rubrique « dépréciations ordinaires » ; la revue à la hausse de 150'000 francs du compte « impôts sur gains immobiliers & loterie » et les bonnes nouvelles émanant du service des contributions avec plus de 600'000 francs bénéfiques pour le budget 2014.

Même si les charges liées sont à nouveau en progression de plus de 300'000 francs, auxquelles s'ajoutent les 70'000 francs pour la recapitalisation de la Caisse de Pensions et le manque à gagner de 480'000 francs dû à la nouvelle loi d'impôts pour les couples mariés, il relève que le plan de mesures continue à porter ses fruits, avec près de 600'000 francs budgétisés en moins dans les diverses rubriques où la commune a une emprise directe.

Le groupe PDC-JDC constate l'excellent travail réalisé par le grand argentier, par les autres membres de l'exécutif et les responsables financiers et les chefs de services de la Commune. Il les remercie également pour l'amélioration apportée à la présentation du document remis. Il souhaite que l'exécutif, avec l'aide du Conseil de ville, mette en place le maximum de projets qui ressortent du tableau des investissements pluriannuels en respectant scrupuleusement les termes de la planification financière ; des choix devront être faits, tout en fixant des priorités car les capacités financières de la Commune ont des limites. Le groupe PDC-JDC est persuadé que la mise en place du nouveau PAL et une

nouvelle politique dynamique de développement de Porrentruy permettra d'amener de nouveaux contribuables, seule source de revenus supplémentaires sur laquelle les autorités peuvent compter. Pour terminer, il relève les bonnes décisions prises par l'exécutif que ce soit le choix opté pour l'amortissement du pénible dossier de la CPJU, de la diminution de la durée de l'amortissement de la dette communale et le fait de renforcer les ressources humaines de l'UEI. Le groupe PDC-JDC votera donc l'entrée en matière et approuvera le budget 2014 et les diverses taxes y relatives en maintenant la quotité d'impôts inchangée, au taux de 2,05.

En réponse aux interrogations soulevées, M. Eric Pineau indique qu'un groupe de travail, sous l'égide de l'AJC, a été mis sur pied pour revoir le problème de répartition des charges. Il ajoute que la maîtrise des charges communales, avec un outil comme la planification financière, est déjà une solution qui va dans le bon sens. Concernant les mesures d'économies, il rappelle que l'équilibre financier était prévu pour 2016. Au niveau des rentrées fiscales, les investissements en ville de Porrentruy sont également ciblés sur les nouvelles zones d'habitations pour faire venir des nouveaux citoyens. Au niveau des taux intérêts, il rappelle que le taux moyen d'intérêt sur les dettes de Porrentruy est de 2,12 % et, lors de renouvellements de crédits, l'exécutif communal recherche des solutions pour obtenir des taux les plus bas possibles.

#### Vote

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

##### Budget chapitre par chapitre

##### **Rapport introductif**

M. Yann Voillat relève que le Conseil municipal impute une partie de l'augmentation des charges liées et donc du déficit à un changement légal au niveau fédéral, intégrant les requérants d'asile au bénéfice d'un permis F et qui résident en Suisse depuis plus de 12 mois dans les chiffres publiés par l'OFS. Bien qu'il soit évident que le canton utilise les mêmes calculs que l'ensemble de la Suisse et se conforme à la loi sur l'harmonisation des registres pour établir sa population résidente, il est, à son sens, illogique de pénaliser certaines communes dans le cadre de la péréquation financière et de la répartition des charges en y intégrant les permis F qui ne dépendent aucunement des communes.

Il ajoute que Porrentruy, Delémont, Clos du Doubs ou Courrendlin font parties des communes qui accueillent le plus grands nombres de requérants. Pour lui, Porrentruy doit sonner la révolte et demander une adaptation cantonale de la loi concernant la péréquation financière et de son article 31. En changeant cet article, il serait aisé pour la FISTAT de retirer des chiffres de l'OFS les titulaires de permis F afin de former une population résidente de manière égalitaire, comme cela se pratiquait avant 2013. Le montant à charge de la Commune étant de 100'000 francs, pour lui, il est donc obligatoire de réagir et demander au Gouvernement jurassien ou au Parlement une révision de la loi sur la péréquation financière. Il y a urgence puisque les premiers chiffres de l'OFS sur le recensement 2013 sortiront au mois d'avril et seront finalisés en août. Il invite donc le Conseil municipal à activer tous les leviers possibles pour faire changer cette pratique et la loi sur laquelle elle se fonde, ceci en collaboration avec les autres communes péjorées et avec l'appui du Chef du Service des communes. Par cette intervention, il tient à apporter le soutien du groupe PCSI aux actions entreprises par le Conseil municipal pour faire bouger rapidement les choses.

M. Eric Pineau répond que ce débat ne devrait pas avoir lieu à Porrentruy mais dans la salle du Parlement à Delémont. Il ajoute que les députés qui liront la presse demain sauront intervenir au Parlement car ce n'est pas seulement le problème de Porrentruy mais celui des communes qui accueillent des requérants d'asile.

M. Gabriel Voirol rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place entre les communes et le Canton pour rediscuter toute la problématique de la péréquation financière. Normalement, d'ici quelques semaines, l'ensemble des communes seront invitées à réfléchir sur ce qu'elles souhaitent remettre sur la table des négociations. Ce type d'élément-là sera certainement intégré dans les réflexions. Ces discussions devraient normalement déboucher sur des décisions vers la fin juin de cette année pour autant que le calendrier puisse être respecté.

##### **Evolution des charges et des produits**

Concernant les tabelles proposées depuis de très nombreuses années, M. Pierre Parietti souligne qu'elles sont très intéressantes puisque les chiffres des 10 exercices passés y figurent. Toutefois, il lui semble que c'est le moment de réfléchir à une redynamisation de cette présentation, regrettant qu'une récapitulation globale des charges et revenus ne soit pas mentionnée. Ceci permettrait de mesurer un peu mieux l'évolution en pourcentage ou l'importance que prennent certaines dépenses qui ne sont pas du tout les mêmes si on parle de la fiscalité ou de l'administration, par exemple. Il pense que pour une lecture beaucoup plus conforme, correcte et complète, certaines réflexions devraient être faites par les porteurs des dossiers. Il ajoute que le Conseil de ville pourrait aussi être en possession de chiffres résultant d'un benchmark, ce qui est très à la mode dans l'industrie



ou dans les services ; il part de l'idée que les collectivités publiques doivent également être en possession de certaines appréciations de benchmark, ce qui permettrait de situer Porrentruy par rapport à d'autres communes similaires.

M. Eric Pineau signale qu'il va effectivement étudier ce genre de tableau, Il ajoute qu'en page A14 « instruction, formation, culture et sport », il y a eu une erreur de chiffres dans les comptes 2011 puisque les charges et les revenus sont les mêmes mais, dans la réalité, ce n'est pas le cas ; il y aura des corrections à apporter au nouveau document.

### **Planification financière**

Mme Mathilde Crevoisier Crelier constate que le projet d'auberge de jeunesse, plus précisément d'infrastructure d'hébergement ne figure plus au tableau des investissements et souhaite savoir ce qu'il en est de ce dossier ?

M. Gabriel Voirol répond que l'exécutif communal n'est pas à l'aise car lors de l'élaboration du document de la planification financière, il y a eu des adjonctions et des suppressions, le Conseil municipal devra regarder ce qui s'est passé avec le projet d'auberge de jeunesse.

M. Julien Loichat rappelle que la Municipalité avait fait une étude sur la création et la gestion d'une telle infrastructure. Il ajoute que ce projet pourrait être rajouté dans les opérations envisagées par le Conseil municipal.

A la page A47, au point CM036, sous la rubrique « Crédit voté », M. Robert Frund relève un montant de 7'900 francs et, au budget 2014, il y a 70'000 francs. Il aimerait savoir comment cet écart s'explique, est-ce une erreur ? Il y a la même question pour le point concernant le pavillon A16.

M. Eric Pineau répond qu'il s'agit d'opérations en cours où des crédits ont été votés mais le Conseil municipal a prévu différentes dépenses pour ces objets dans le budget.

En ce qui concerne la rue des Chenevières, M. Julien Loichat rappelle que les 7900 francs de crédit voté par le Conseil municipal le 14 mars 2013 correspondent à l'étude, ce qui a permis de déterminer qu'un investissement de 70'000 francs serait fait en 2014. Il relève que l'exécutif communal aura dû mentionner les 70'000 francs de crédit voté et pas les 7'900 francs qui eux sont très probablement dans les comptes 2013.

A la page A 45 « Passage sous-voie », Mme Francine Chapatte demande si le coût total est bien d'environ 700'000 francs ? Elle souhaite savoir comment une telle erreur d'appréciation a pu être commise, elle demande également si les 30'000 francs prévus en 2014 serviront à améliorer la sortie du sous-voie du côté de Lorette ?

M. Gabriel Voirol répond que le bureau d'ingénieurs a beaucoup travaillé sur des techniques pour trouver des solutions permettant de réduire les coûts par rapport à ce qui avait imaginé au départ. Il ajoute que les chiffres indiqués sont corrects. Il indique également que ces 30'000 francs ont été laissés car, de l'autre côté des voies, devrait être installé un parking pour vélos, en collaboration avec les CFF.

M. Philippe Eggertswyler signale qu'il peut y avoir eu des travaux en 2013 mais qui seront facturés en 2014, donc il y a un montant qui est en lien avec la facturation mais les travaux sont déjà réalisés.

M. Joël Etique demandant si toutes les factures n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2013 pour les porter en 2014, M. Gabriel Voirol répond que quelquefois des travaux sont réalisés en fin d'année et que les factures arrivent l'année suivante, ce qui est assez compliquée à lire entre l'activité financière et l'activité de réalisation.

A la page A48, rubrique P009, M. Nicolas Theurillat mentionne une erreur car il y a un montant de 1 million de francs sur 2015 et le total indique un montant de 0 franc. Pour les rubriques P009 et P010, le montant des charges est de 3'050'000 francs et sous P011 il y a des ventes que pour 500'000 francs ; il demande donc si la Commune n'a pas plus d'ambition que cela ?

M. Eric Pineau répond que le total sous P009 est une erreur. En ce qui concerne la rubrique P011, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que les terrains en question ne sont encore pas acquis et le jour où la Commune sera en possession de ces terrains, elle saura à quel prix elle peut les vendre ; cette rubrique sera adaptée en conséquence.

A la page A48, rubrique P28 : Terrain du Banné, vestiaires FCP - Bâtiment Jurassica - Cabanes, M. Nicolas Theurillat demande quel est l'objectif des deux montants de 200'000 francs ? Il souhaite savoir si, parmi les 4 éléments mentionnés, la réfection des vestiaires du FCP était comprise ?

Concernant la problématique du terrain du Banné, « Vestiaires FCP, Bâtiments Jurassica, Cabanes », M. Eric Pineau répond que le Conseil municipal a adjugé un mandat d'architecte à un bureau de la place pour étudier la mise en place de vestiaires au Banné. Pour Jurassica, la Commune de Porrentruy a su profiter de la synergie du

satellite Jurassica au Banné pour faire modifier le projet par rapport à l'architecture du bâtiment afin qu'il s'intègre dans un futur complexe qui pourrait être commun entre Jurassica et le FC Porrentruy, mais également par rapport à une intervention du parti socialiste sur les cabanes forestières situées au Banné pour posséder un élément important en terme d'accueil des citoyens. Concernant les vestiaires du Tirage, il y aura une réflexion globale sur la vétusté de ce bâtiment.

### **Administration**

#### **130.318 Taxes téléphoniques**

A la demande de Mme Aline Nicoulin souhaitant savoir si cette rubrique concerne également les communications et s'il était envisagé de téléphoner par internet pour diminuer ces coûts, M. Eric Pineau répond que, dans le cadre du plan de gestion informatique de la Municipalité de Porrentruy, la téléphonie sera abordée et qu'une diminution des coûts peut être attendue.

### **Urbanisme, Equipement, Intendance**

#### **202.314.01 Entretien courant des routes, trottoirs et chemins ruraux**

Mme Francine Chapatte s'étonne que l'on ne parle pas de l'entretien des chemins pédestres. Elle demande donc si ces derniers sont concernés par cette rubrique car ils sont mis à mal par l'exploitation des forêts, les machines font des ornières qui sont extrêmement désagréables pour la faune, la flore et pour les promeneurs. Elle ajoute qu'il serait nécessaire de refaire ces chemins afin qu'ils soient de nouveau praticables.

M. Gabriel Voirol répond que le libellé de cette rubrique est comptable et que tout ce qui concerne les chemins extérieurs au territoire bâti devrait être intégré dans cette rubrique.

#### **210.314 Entretien des cours d'eau**

M. Victor Egger relève la diminution drastique du montant qui est alloué à l'entretien des cours d'eau, constatant que l'entretien des cours d'eau est une chose assez importante : il demande si les interventions concernant les crues font partie de cette rubrique.

M. Gabriel Voirol répond que, les années précédentes, les investissements se trouvaient sous cette rubrique, maintenant ils sont dans la planification financière. Dans la rubrique 210.314, il y a des travaux divers et de fauchage effectués par des civilistes pour 14'000 francs.

### **Impositions**

#### **910.400.01 Impôts sur le revenu Personnes physiques**

M. Victor Giordano relève que les prévisions de recettes fiscales pour les personnes physiques ne sont pas cohérentes. Il mentionne que la rubrique 910.400.01 devrait être augmentée de 300'000 francs de recettes, vu la situation économique favorable, pour être portée à 13,18 millions de francs.

Comme le propose le projet de budget, il trouve que l'augmentation de 1,25 % est modeste, ce qui est vraiment incompréhensible et insuffisant. Il propose donc d'augmenter la rubrique 910.400.01 de 300'000 francs, ce qui représente une augmentation de 2,3%.

M. le Maire Pierre Arnauld Fueg répond qu'en période de grande conjoncture, les contribuables entretiennent plus leurs immeubles ou font des rachats du 2<sup>e</sup> pilier, ce qui fait que la masse fiscale globale n'augmente pas ; même si les gens gagnent plus, ils déduisent plus sur leur déclaration d'impôt. De plus, le budget 2014 se fait sur des chiffres 2012 qui ne sont pas tout à fait définitifs puisque l'année fiscale 2012 n'est pas encore totalement liquidée. Il ajoute que dans le cas présent, il y a effectivement une certaine prudence qui est tout de même teintée de réalisme parce qu'un certain nombre de phénomènes sont connus à la base, ce qui explique les chiffres effectivement peut-être plus faibles qu'espérés. Il termine en indiquant qu'il s'agit d'un budget et que tout le monde espère que les comptes soient meilleurs que ce budget.

Concernant l'impôt des personnes physiques, M. Eric Pineau relève qu'une moyenne entre les chiffres fournis par le Canton et l'expérience de Porrentruy avait toujours été reprise pour les budgets antérieurs, ce qui était assez proche de la réalité.

M. Victor Giordano mentionne qu'il a contrôlé ces évolutions, ces prévisions et les résultats pendant les quinze dernières années et généralement les montants qui sont budgétisés à cette rubrique se révèlent insuffisants, les résultats étant neuf fois sur dix bien meilleurs que ce qui avait été budgétisé.

Il pense que c'est une bonne occasion de réduire le déficit au maximum et qu'il n'est pas imprudent de budgétiser un montant que par malheur la Commune n'encaisserait pas. Il trouve que montrer que les finances communales sont à peu près à l'équilibre serait judicieux pour améliorer l'image de la ville, vis-à-vis des investisseurs qui seraient intéressés à Porrentruy, vis-à-vis des personnes qui sont attirées par la propagande faite pour vendre notre ville et toutes ses possibilités de développement. Par conséquent, il maintient sa proposition d'augmenter la rubrique 910.400.01 de 300'000 francs.

M. Eric Pineau ne remet pas en cause les calculs de M. Giordano mais les chiffres 2013 indiquent est

exactement l'inverse. 13, 2 millions de francs avaient été budgetés et le montant reçu est de 12,974 millions de francs.

M. Victor Giordano rappelle, comme l'a dit le Maire, qu'il y a au moins 20 % des taxations qui ne sont pas encore faites pour 2012, il maintient donc sa proposition.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE M. VICTOR GIORDANO

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la proposition de M. Victor Giordano à la majorité évidente. Il y a 7 avis contraires.*

**912.340.01 partage d'impôts/part à d'autres communes**

**912.442.01 partage d'impôts/part à d'autres communes**

M. Victor Giordano relève une évolution totalement divergente entre la part d'autres communes qui est en charge de Porrentruy et celle qui est en recette. Il pense qu'il y a encore là une possibilité d'amélioration du résultat. Concernant l'impôt sur le gain immobilier et l'impôt sur les successions, il constate que les prévisions qui sont faites sont très en-dessous de ce que la Municipalité peut attendre en tenant compte de l'évolution du marché immobilier, des nombreuses transactions immobilières qui ont eu lieu, du nombre inusité de minutes que les notaires ont signées et conclues durant l'année qui s'est achevée. Par conséquent, il y a là aussi une réserve de recettes importante et il maintient donc la proposition que le législatif vient de refuser, ce qu'il regrette.

Au niveau des partages d'impôts, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg rappelle que les conditions sont fixées dans la loi. Par contre, il relève qu'il y a peut-être une marge de manœuvre un petit peu plus élevée pour les personnes morales car un certain nombre de personnes morales qui sont installées dans des zones intercommunales sont liées par des conventions. Il signale aussi que le 80 % des personnes morales ne paie pas d'impôts et que les impôts sont prélevés sur le 20 % restant. Par contre, il partage beaucoup plus l'analyse qui est faite concernant la répartition des frontaliers, relevant qu'un certain nombre de communes n'ont pas de frontaliers mais touchent un impôt des frontaliers. On peut se poser la question de savoir si Porrentruy, qui a un nombre de frontaliers très élevé, ne devrait pas revendiquer une part plus importante de cet impôt. Concernant les impôts sur les gains mobiliers et la loterie, il pense que ça serait une loterie de mettre un chiffre plus élevé.

Concernant l'impôt sur les gains immobiliers, il faut aussi constater que 9 gains immobiliers sur 10 ne débouchent sur pas un franc d'impôt, c'est surtout lié à la durée de possession des immeubles et pour Porrentruy, les familles possèdent des immeubles depuis très longtemps et quand elles les vendent il n'y a, en général, pas de gain immobilier ou très peu, ce qui explique la faiblesse des choses. Toutefois, il est vrai qu'il y a un certain nombre d'investisseurs qui commencent à investir à Porrentruy mais il faudra que ces personnes vendent plus cher pour que la Commune puisse encaisser un gain immobilier. Pour ce qui est des successions et des donations, il croit que c'est comme pour la loterie, chacun y a droit un jour mais on ne sait pas quand, il suggère donc de laisser les chiffres tels qu'ils sont.

Concernant l'impôt sur les frontaliers, M. Victor Giordano pense que la répartition ne se fait pas en fonction du nombre de frontaliers mais en fonction de leur salaire. Il souhaite donc que le maire lui indique la référence qui fixe cette répartition, ce que le maire Pierre-Arnauld Fueg fera.

**Services communaux**

**10.300.463 Subventions ECA Jura**

M. Pierre Parietti relève que les montants de cette rubrique sont adaptés en fonction des dispositions de l'ECA et il constate que sur 2 ans la Commune a perdu environ 30 % de ces subventions, est-ce que ça veut dire qu'à terme la Commune ne sera plus mise au bénéfice de subventions ou bien cela signifie qu'elle formule moins de sollicitations ou de démarches pour l'obtention de subventions ?

M. Julien Loichat rappelle les deux types de subventions, c'est-à-dire pour le traitement du Commandant des sapeurs-pompiers et pour le fonctionnement du Centre de renfort. Il indique également que l'ECA participe à raison de 70 % au financement d'investissement pour le Centre de renfort. Par conséquent, si le montant indiqué diminue c'est que la Commune a prévu moins d'investissement pour 2014. Toutefois, il est évident que si un achat d'urgence devait être fait en 2014 et qu'une subvention est octroyée, le montant de cette rubrique augmenterait.

Discussion sur la quotité d'impôt et les taxes

La parole n'est pas demandée.

Vote sur la quotité d'impôt et les taxes

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la quotité d'impôt et les taxes à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

Vote final

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le Budget communal 2014 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

---

**7. Divers**

M. le Président donne lecture des 6 textes déposés ce soir.

M. Julien Loichat informe que le recrutement du SIS aura lieu samedi matin. Il incite les membres du Conseil de ville à pousser leurs connaissances à participer à ce recrutement et à s'engager au sein du SIS.

M. Stéphane Theurillat demande que les convocations soient envoyées avec un délai plus important que pour cette fois-ci. M. Julien Loichat en prend note et regardera avec l'état-major pour améliorer cela.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg adresse quelques mots à André Kubler qui a fait valoir son droit à la retraite après 35 ans de bons et loyaux services. André Kubler quittera officiellement la Municipalité à fin février. Il ajoute que le Conseil municipal va lui rendre hommage comme il se doit. M. le maire tient à remercier André Kubler pour sa disponibilité, son expérience qu'il a su transmettre, pour sa fidélité aussi et sa parfaite défense des intérêts de Porrentruy et de ses institutions.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.50 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J.-L. Plumey